

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

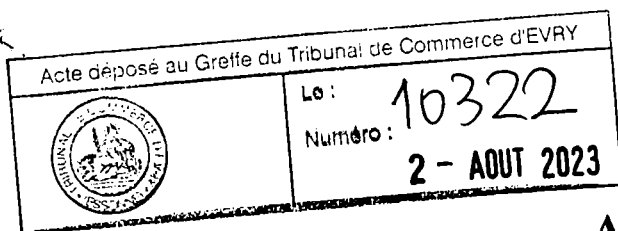
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01615 Numéro SIREN : 408 231 447 Nom ou dénomination : AMT

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2023 sous le numéro de dépôt 10322



AMT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 14-16, Voie de Montavas 91320 WISSOUS
RCS : EVRY B 408 231 447

XXXXXXXXXXXXX

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 30 Juin et à 10 heures 45, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Monsieur Thierry Morel, représentant de la SA Thierry Morel et Associés, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Sont présents :

- SAS CAP, représentée par Christian Accorsi, propriétaire de 15 249 actions
- Christian Accorsi, propriétaire de 1 action

Total égal au nombre d'actions composant le capital 15 250 actions

Monsieur Christian Accorsi préside la séance en qualité de Président. Il dispose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Le texte de résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de six jours avant la date de la présente réunion.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels clos le 31 Décembre 2022,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Point sur les rémunérations de l'associé et du Président,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes ont été mises en voix.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2022 et la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, les approuvent tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 2 846 670,95 Euros (Deux millions huit cent quarante-six mille six cent soixante-dix euros et 95 centimes).

Les associés prennent acte et approuvent, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I. supportées par la Société AMT au titre de l'exercice social 2022, clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 37 804 Euros ainsi que le montant de l'impôt sur les bénéfices supporté par la Société au titre de ces charges.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter le résultat 2022 comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2 846 670,95 €

Qui est affecté comme suit :

- Dividendes 1 800 000,00 €
- Report à nouveau 1 046 670,95 €

Nous vous rappelons que pour les dividendes, au profit d'une personne morale, sont non éligibles à l'abattement de 40%.

La mise en paiement des dividendes interviendra à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

P

P

Les associés prennent acte conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, de ce que les sommes distribuées en dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice 2021 => Dividendes = 1.800.000 Euros non éligibles à l'abattement de 40%

Exercice 2020 => Dividendes = 1.200.000 Euros non éligibles à l'abattement de 40%

Exercice 2019 => Dividendes = 1.200.000 Euros non éligibles à l'abattement de 40%

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement - Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à l'abattement
31 décembre 2021 :	0.00 €		1.800 000.00 €
31 décembre 2020 :	0.00 €		1.200 000.00 €
31 décembre 2019 :	0.00 €		1.200 000.00 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 approuvent purement et simplement les termes de ce rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

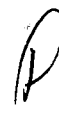
Les Associés, au titre de ses fonctions de Directeur de Production, décident de porter la rémunération pour l'exercice 2023 de Christian Accorsi entre 170 000 Euros et 190 000 Euros Bruts Annuel hors congés payés ; avantage véhicule inclus.

Elle sera versée sur 13 mois.

En sus, au titre de ses fonctions de Directeur de Production, Christian Accorsi bénéficie, du régime de la Caisse des congés payés.

Les Associés décident, en outre, que Monsieur Christian Accorsi continuera à bénéficier du remboursement de ses frais et débours divers de mission, représentation et déplacements et ce, sur production de pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de porter, à compter du 1^{er} Janvier 2023 et ce jusqu'à nouvelle décision de la collectivité des associés, la rémunération brute annuelle de Monsieur Christian Accorsi, au titre de ses fonctions de Président, à hauteur de 25.000 Euros (Vingt-cinq mille Euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

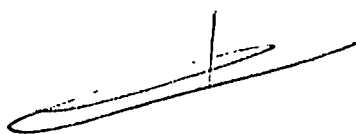
SEPTIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs et toutes autorisations utiles et nécessaires au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités indispensables de dépôt, publicité et autres qu'il y aura lieu et, notamment, toutes formalités relatives au dépôt des comptes annuels et autres documents prévus par la Loi

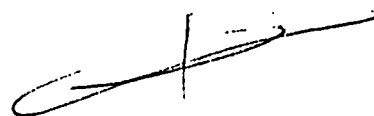
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures 00 et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Christian ACCORSI
Pour SAS CAP



Christian ACCORSI



AMT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500.000 EUROS

TEXTE DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2022 et la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, les approuvent tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 2 846 670,95 Euros (Deux millions huit cent quarante-six mille six cent soixante-dix Euros et 95 centimes).

Les associés prennent acte et approuvent, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I. supportées par la Société AMT au titre de l'exercice social 2022, clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 37 804 Euros ainsi que le montant de l'impôt sur les bénéfices supporté par la Société au titre de ces charges.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion pour ledit exercice

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter le résultat 2022 comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2 846 670,95 € --

Qui est affecté comme suit :

- Dividendes1 800 000,00 €
- Report à nouveau1 046 670,95 €

Nous vous rappelons que pour les dividendes, au profit d'une personne morale, sont non éligibles à l'abattement de 40%.

La mise en paiement des dividendes interviendra à compter de ce jour.

P

P

TROISIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, de ce que les sommes distribuées en dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice 2021 => Dividendes = 1.800.000 Euros non éligibles à l'abattement de 40%

Exercice 2020 => Dividendes = 1.200.000 Euros non éligibles à l'abattement de 40%

Exercice 2019 => Dividendes = 1.200.000 Euros non éligibles à l'abattement de 40%

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement - Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à l'abattement
31 décembre 2021 :	0.00 €		1.800 000.00 €
31 décembre 2020 :	0.00 €		1.200 000.00 €
31 décembre 2019 :	0.00 €		1.200 000.00 €

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 approuvent purement et simplement les termes de ce rapport

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés, au titre de ses fonctions de Directeur de Production, décident de porter la rémunération pour l'exercice 2023 de Christian Accorsi entre 170 000 Euros et 190 000 Euros Bruts Annuel hors congés payés ; avantage véhicule inclus.

Elle sera versée sur 13 mois.

En sus, au titre de ses fonctions de Directeur de Production, Christian Accorsi bénéficie, du régime de la Caisse des congés payés.

Les Associés décident, en outre, que Monsieur Christian Accorsi continuera à bénéficier du remboursement de ses frais et débours divers de mission, représentation et déplacements et ce, sur production de pièces justificatives.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de porter, à compter du 1^{er} Janvier 2023 et ce jusqu'à nouvelle décision de la collectivité des associés, la rémunération brute annuelle de Monsieur Christian Accorsi, au titre de ses fonctions de Président, à hauteur de 25.000 Euros (Vingt-cinq mille Euros).

SEPTIEME RESOLUTION

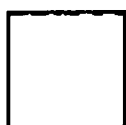
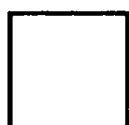
Les associés confèrent tous pouvoirs et toutes autorisations utiles et nécessaires au Président ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités indispensables de dépôt, publicité et autres qu'il y aura lieu et, notamment, toutes formalités relatives au dépôt des comptes annuels et autres documents prévus par la Loi



AMT

14 Voie Montavas

91320 Wissous



Comptes annuels

31/12/2022



Sommaire

Bilan.....	2
Bilan Actif.....	3
Bilan Passif.....	4
Compte de Résultat.....	5
Compte de Résultat (Première Partie).....	6
Compte de Résultat (Seconde Partie).....	7
Annexe.....	8
Présentation de la société et faits marquants de l'exercice.....	9
Principes, règles et méthodes comptables.....	10
Immobilisations.....	14
Amortissements.....	15
Provisions Inscrites au Bilan.....	16
Etat des Echéances des Créances et des Dettes.....	17
Charges à Payer.....	18
Produits à recevoir.....	19
Charges et Produits Constatés d'Avance.....	20
Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles.....	21
Ventilation de l'Impot sur les Bénéfices.....	22
Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts.....	23
Effectif Moyen.....	24
Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	25
Composition du Capital Social.....	26
Tableau de variation des capitaux propres.....	27
Ventilation du Chiffre d'Affaires Net.....	28
Autres informations.....	29



Bilan



Bilan Actif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	10 230	10 230	(0)	30
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 230	10 230	(0)	30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	79		79	79
Constructions	75 997	57 005	18 992	22 792
Installations techniques, matériel et outillage industriel	167 408	115 395	52 013	52 927
Autres immobilisations corporelles	1 175 259	975 873	199 386	258 369
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 418 744	1 148 273	270 470	334 167
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	133 584		133 584	140 760
Autres immobilisations financières	43 636		43 636	36 932
TOTAL immobilisations financières :	177 221		177 221	177 691
ACTIF IMMOBILISÉ	1 606 195	1 158 504	447 691	511 888
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens	11 344		11 344	9 052
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	11 344		11 344	9 052
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 668 312	24 383	5 643 929	4 631 063
Autres créances	946 584		946 584	549 945
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	6 614 896	24 383	6 590 513	5 181 009
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 503 059	22 314	10 480 746	8 487 046
Disponibilités	8 003 265		8 003 265	9 755 774
Charges constatées d'avance	72 120		72 120	68 493
TOTAL disponibilités et divers :	18 578 444	22 314	18 556 131	18 311 313
ACTIF CIRCULANT	25 204 684	46 696	25 157 988	23 501 373
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	26 810 879	1 205 200	25 605 679	24 013 261

Bilan Passif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles	500 000	500 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 928 923	7 065 230
Résultat de l'exercice	2 846 671	2 663 692
TOTAL situation nette :	11 825 594	10 778 923
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	11 825 594	10 778 923
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 585 917	1 658 164
Provisions pour charges	63 470	67 470
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 649 387	1 725 633
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 638	2 506
TOTAL dettes financières :	1 638	2 506
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 308 293	7 226 099
Dettes fiscales et sociales	2 329 865	2 834 672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	119 916	136 361
TOTAL dettes diverses :	8 758 075	10 197 132
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 370 986	1 309 068
DETTES	12 130 699	11 508 706
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	25 605 679	24 013 261

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	22 549 751		22 549 751	27 264 907
Chiffres d'affaires nets	22 549 751		22 549 751	27 264 907
Production stockée			2 293	(299)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			21 267	13 199
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			187 982	173 925
Autres produits			46	10
PRODUITS D'EXPLOITATION			22 761 339	27 451 741
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			1 148 954	3 009 939
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			14 332 270	16 198 443
TOTAL charges externes :			15 481 224	19 208 382
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			248 733	144 325
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 950 688	1 869 760
Charges sociales			1 197 371	1 182 518
TOTAL charges de personnel :			3 148 059	3 052 278
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			150 439	157 547
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				14 865
Dotations aux provisions pour risques et charges			102 486	936 815
TOTAL dotations d'exploitation :			252 925	1 109 227
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			26 404	26 464
CHARGES D'EXPLOITATION			19 157 345	23 540 676
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 603 994	3 911 065

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 603 994	3 911 065
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		96
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	136	
Autres intérêts et produits assimilés	51 597	12 043
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	51 733	12 139
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 301	
Intérêts et charges assimilées	9 758	9 355
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	16 059	9 355
RÉSULTAT FINANCIER	35 674	2 785
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 639 668	3 913 850
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 885
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 407	97 028
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	10 407	104 912
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 350	3 122
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 255	9 638
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	7 605	12 760
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 803	92 153
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	795 800	1 342 310
TOTAL DES PRODUITS	22 823 479	27 568 792
TOTAL DES CHARGES	19 976 808	24 905 100
BÉNÉFICE OU PERTE	2 846 671	2 663 692

Annexe



1. Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

La SAS AMT, créée le 1er juillet 1996, a pour objet social : entreprise de bâtiment, marchand de biens, promotion immobilière, négoce de matériaux, gestion de titres de toute société, assistance à maîtrise d'ouvrage.

La société est détenue par la SAS CAP, à hauteur de 99,99 %.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 est de 25 605 679 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 2 846 671 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits marquants de l'exercice

- Crédit d'impôt :

La société AMT a bénéficié, au cours de l'année 2022, d'un crédit d'impôt mécénat pour un montant de 1 056 euros.

- Inflation

L'année 2022 est marquée par un taux d'inflation particulièrement élevé. Les fournisseurs de la société AMT ont ainsi considérablement augmenté leurs prix et ce, en particulier, pour des matières premières telles que le bois et l'acier impactant la rentabilité de certains chantiers.

Par ailleurs, la société, dans le cadre des marchés publics qu'elle détient, pratique une révision des prix adossée sur les indices BT. Ces derniers ont connu une forte augmentation au cours de l'exercice et ont entraîné des augmentations de prix que la société AMT a répercuté sur ses clients.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement de l'ANC 2016-07 applicable aux exercices clos à compter du 31 Décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de ventilation par composant a été appliquée aux immobilisations, à l'exception de celles de faibles valeurs et/ou présentant une faible complexité.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 an
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 20 ans
- Matériel industriel : 3 ans
- Installations et agencements : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 et 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Test de dépréciations

Depuis le 1er janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence de conversion est inscrite au bilan en poste « écart de conversion ». Une provision pour risque est comptabilisée si la conversion fait apparaître une perte latente non compensée.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

2.5. Contrats à long terme

Les contrats à long terme et assimilés (dont opérations de constructions ou rénovation) s'étalant sur plusieurs exercices comptables sont enregistrés suivant la méthode à l'avancement (méthode préférentielle).

Toutes les charges ayant concouru à l'exécution du contrat sont comptabilisées à la date de clôture de l'exercice. Le cas échéant, les charges qui ne correspondent pas à l'avancement et qui sont donc rattachables à une activité future sont portées en compte de régularisation.

Les produits contractuels sont comptabilisés en chiffre d'affaires. Une régularisation à la hausse ou à la baisse a pour objet de comptabiliser un niveau de produit permettant, après déduction des charges ayant concouru à l'exécution du contrat, la constatation de la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement.

L'entreprise n'a pas choisi d'imputer les charges financières dans les charges liées aux contrats.

Lorsque le résultat à terminaison est négatif, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée. Le montant de cette provision est obtenu par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà constatée à la date de clôture.

2.6. Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été conclu un contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,39 %,
- Taux de croissance des salaires : 0,50 %,
- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Taux de rotation du personnel : 0 %,
- Table de taux de mortalité : TF00-02,
- Méthode prospective : Prorata des droits au terme

Un contrat avec une société d'assurance signé en 2009, a pour objet de permettre à l'entreprise de constituer, en franchise d'impôt, une provision destinée aux versements des indemnités de fin de carrière (IFC) dues à son personnel.

Le montant total (intérêts compris) de ce contrat est de 112 218,05 euros au 12/04/2023.

Pour les ouvriers, les indemnités de fin de carrière sont prises en charges par PROBTP (organisme gestionnaire désigné par la convention collective) et sont alimentées par les cotisations assises sur les salaires.

2.7. Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8. Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	14 161		
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 161		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	79		
Constructions sur sol propre	7 848		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	68 149		
Installations techniques et outillage industriel	153 842		31 429
Installations générales, agencements et divers	457 594		
Matériel de transport	620 763		35 019
Matériel de bureau, informatique et mobilier	87 372		22 200
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 395 647		88 648
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	177 691		27 269
TOTAL immobilisations financières :	177 691		27 269
TOTAL GÉNÉRAL	1 587 499		115 917

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		3 930	10 230	
TOTAL immobilisations incorporelles :		3 930	10 230	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			79	
Constructions sur sol propre			7 848	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			68 149	
Install. techn., matériel et out. industriels		17 863	167 408	
Inst. générales, agencements et divers			457 594	
Matériel de transport		31 384	624 398	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		16 305	93 267	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		65 552	1 418 744	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		27 740	177 221	
TOTAL immobilisations financières :		27 740	177 221	
TOTAL GÉNÉRAL		97 222	1 606 195	

Amortissements

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	14 131	30	3 930	10 230
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 131	30	3 930	10 230
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	5 496	392		5 888
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	47 709	3 407		51 117
Installations techn. et outillage industriel	100 915	31 575	17 095	115 395
Inst. générales, agencements et divers	427 228	11 608		438 836
Matériel de transport	406 368	93 399	30 216	469 551
Mat. de bureau, informatique et mobil.	73 764	10 028	16 305	67 486
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 061 480	150 409	63 616	1 148 273
TOTAL GÉNÉRAL	1 075 611	150 439	67 546	1 158 504

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	30		
TOTAL immobilisations incorporelles :	30		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	392		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	3 407		
Installations techniques et outillage industriel	31 575		
Installations générales, agencements et divers	11 608		
Matériel de transport	93 399		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 028		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	150 409		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	150 439		

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	1 084 117	102 486	174 732	1 011 870
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	641 516		4 000	637 516
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 725 633	102 486	178 732	1 649 387

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	30 768		6 385	24 383
Autres provisions pour dépréciation	16 013	6 301		22 314
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	46 781	6 301	6 385	46 696

TOTAL GÉNÉRAL	1 772 414	108 786	185 118	1 696 083
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	133 584		133 584
Autres immobilisations financières	43 636		43 636
TOTAL de l'actif immobilisé :	177 221		177 221
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	29 170		29 170
Autres créances clients	5 639 142	5 639 142	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	472 783	472 783	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	453 725	453 725	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 597	6 597	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	13 478	13 478	
TOTAL de l'actif circulant :	6 614 895	6 585 726	29 170
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	72 120	72 120	

TOTAL GÉNÉRAL	6 864 236	6 657 846	206 390
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 500		1 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 308 293	6 308 293		
Personnel et comptes rattachés	118 131	118 131		
Sécurité sociale et autres organismes	224 791	224 791		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 947 835	1 947 835		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	39 108	39 108		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	138	138		
Autres dettes	119 916	119 916		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 370 986	3 370 986		

TOTAL GÉNÉRAL	12 130 699	12 129 199	1 500	
----------------------	-------------------	-------------------	--------------	--

Charges à Payer

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 172 820
Dettes fiscales et sociales	121 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	119 916
TOTAL	3 413 884

Produits à Recevoir

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	6 597
TOTAL	6 597

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	72 120	3 370 986
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	72 120	3 370 986

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

AMT

Période du

01/01/22

au 31/12/22

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF CEDES	5 333	77520000
AJUSTEMENT SOLDE FOURNISSEURS (CIRCULARISATION)	1 960	77880000
RADIATION ACTION POSE SERVICES	3 114	77880000

TOTAL	10 407	
-------	--------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
AMENDES FISCALES	5 350	67120000
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES - IMMOBILISATIONS CORPOR	1 936	67520000
FRAIS IRREPETIBLES	2 000	67880000
ARTICLE 700	(1 681)	67882000

TOTAL	7 605	
-------	-------	--

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 639 668	794 818
Résultat exceptionnel (hors participation)	2 803	2 038
Résultat comptable (hors participation)	3 642 471	796 856

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Taux prévisionnel d'imposition : 25%

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements Provisions règlementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours Autres :	

	TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
--	--------------------------	--

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Provision pour linéarisation	348 718
C3S	7 151
Impact inflation	784 864
Provision pour perte latente OPCVM	22 314

TOTAL DES ALLÈGEMENTS	1 140 733
-----------------------	-----------

Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11	
Ouvriers	20	
TOTAL	42	

3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Capital social

Le capital social se compose de 15 250 actions d'une valeur nominale de 32,7869 euros.

3.2. Détail des autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont composées de :

- dépôts de garantie pour un montant de 37 960 euros ;
- divers dépôts et cautionnements pour 5 677 euros.

3.3. Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur comptable s'élève à 10 503 059 euros.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

- BPVF pour une valeur comptable de 4 002 500 euros ;
- CIC pour une valeur comptable de 4 500 559 euros ;
- Crédit du Nord pour une valeur comptable de 2 000 000 euros.

La dépréciation des VMP de 16 013 euros constatée au 31/12/2021 a été augmentée de 6 301 euros au cours de l'exercice 2022, donnant une dépréciation de 22 314 euros au 31/12/2022.

3.4. Provisions pour risques et charges

Le solde des provisions pour risques au 31/12/2022 se compose de provisions pour litiges d'un montant total de 1 011 870 euros. Les autres provisions pour risques et charges correspondent à :

- une provision pour service après-vente pour 574 047 euros
- une provision pour insolvabilités clients pour 63 470 euros

3.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes s'élève à 15 500 euros.

Composition du Capital Social

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	15250	32,79
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	15250	32,79

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	500 000			500 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	50 000			50 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	500 000			500 000
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	7 065 230	863 692		7 928 923
Résultat de l'exercice	2 663 692	2 846 671	2 663 692	2 846 671
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	10 778 923	3 710 363	2 663 692	11 825 594

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
TRAVAUX	21 409 740
PRESTATIONS DE SERVICES	135 266
ACTIVITES ANNEXES	1 004 746

TOTAL	22 549 751
-------	------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	22 549 751

TOTAL	22 549 751
-------	------------

4. Autres informations

4.1. Engagements Hors Bilan

Aucun engagement hors bilan n'est à relever au 31 décembre 2022.

4.2. Evènements postérieurs à la clôture

- Inflation

Malgré une stabilisation observée en 2023, les prix des matières premières, en particulier ceux du bois et de l'acier, peinent à retrouver un niveau d'avant crise. Cela risque d'affecter la rentabilité des chantiers au cours de l'exercice 2023.

Dans le cadre des marchés publics détenus, la baisse des indices BT en 2023 pourrait entraîner des corrections négatives défavorable à la société AMT.

AMT
SCSC
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
SCSC
Siège social : 14 - 16, voie de Montavas
91320 WISSOUS
SCSC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

SCSC

E X E R C I C E 2 0 2 2
1^{er} janvier - 31 décembre
=====

AMT
٢٣٢٢٢
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
٢٣٢٢٢
Siège social : 14 - 16, voie de Montavas
91320 WISSOUS
٢٣٢٢٢

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
٢٣٢٢٢

**EXERCICE 2022
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**
٢٣٢٢٢

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société **AMT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHARTRES, le 29 juin 2023

Pour la S.A. Thierry MOREL et Associés
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre
Le mandataire social et responsable technique
Thierry MOREL
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES

Bilan Actif

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	10 230	10 230	(0)	30
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 230	10 230	(0)	30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	79		79	79
Constructions	75 997	57 005	18 992	22 792
Installations techniques, matériel et outillage industriel	167 408	115 395	52 013	52 927
Autres immobilisations corporelles	1 175 259	975 873	199 386	258 369
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 418 744	1 148 273	270 470	334 167
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	133 584		133 584	140 760
Autres immobilisations financières	43 636		43 636	36 932
TOTAL immobilisations financières :	177 221		177 221	177 691
ACTIF IMMOBILISÉ	1 606 195	1 158 504	447 691	511 888

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens	11 344		11 344	9 052
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	11 344		11 344	9 052
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 668 312	24 383	5 643 929	4 631 063
Autres créances	946 584		946 584	549 945
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	6 614 896	24 383	6 590 513	5 181 009
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	10 503 059	22 314	10 480 746	8 487 046
Disponibilités	8 003 265		8 003 265	9 755 774
Charges constatées d'avance	72 120		72 120	68 493
TOTAL disponibilités et divers :	18 578 444	22 314	18 556 131	18 311 313
ACTIF CIRCULANT	25 204 684	46 696	25 157 988	23 501 373

Thierry MOREL ET ASSOCIES

Frais d'émission d'emprunts à évaluer		S.A. d'Expertise Comptable	
Primes remboursement des obligations		et de Commissariat aux Comptes	
Écarts de conversion actif		56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES	
		Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44	
		expert-comptable@thierry-morel.fr	

TOTAL GÉNÉRAL	26 810 879	1 205 200	25 605 679	24 013 261
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles	500 000	500 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 928 923	7 065 230
Résultat de l'exercice	2 846 671	2 663 692
TOTAL situation nette :	11 825 594	10 778 923
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	11 825 594	10 778 923

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques	1 585 917	1 658 164
Provisions pour charges	63 470	67 470
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 649 387	1 725 633

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 638	2 506
TOTAL dettes financières :	1 638	2 506
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 308 293	7 226 099
Dettes fiscales et sociales	2 329 865	2 834 672
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	119 916	136 361
TOTAL dettes diverses :	8 758 075	10 197 132
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 370 986	1 309 068
DETTES	12 130 699	11 508 706

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	25 605 679	24 013 261
----------------------	-------------------	-------------------

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Compte de Résultat (Première Partie)

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	22 549 751		22 549 751	27 264 907
Chiffres d'affaires nets	22 549 751		22 549 751	27 264 907
Production stockée			2 293	(299)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			21 267	13 199
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			187 982	173 925
Autres produits			46	10
PRODUITS D'EXPLOITATION			22 761 339	27 451 741
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			1 148 954	3 009 939
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			14 332 270	16 198 443
TOTAL charges externes :			15 481 224	19 208 382
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			248 733	144 325
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 950 688	1 869 760
Charges sociales			1 197 371	1 182 518
TOTAL charges de personnel :			3 148 059	3 052 278
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			150 439	157 547
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				14 865
Dotations aux provisions pour risques et charges			102 486	936 815
TOTAL dotations d'exploitation :			252 925	1 109 227
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			26 404	26 464
CHARGES D'EXPLOITATION			19 157 345	23 540 676
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 603 994	3 911 065

Thierry MOREL ET ASSOCIES

S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 603 994	3 911 065
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	136	96
Autres intérêts et produits assimilés	51 597	12 043
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	51 733	12 139
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 301	
Intérêts et charges assimilées	9 758	9 355
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	16 059	9 355
RÉSULTAT FINANCIER	35 674	2 785
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 639 668	3 913 850
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 885
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 407	97 028
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	10 407	104 912
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 350	3 122
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 255	9 638
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	7 605	12 760
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 803	92 153
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	795 800	1 342 310
TOTAL DES PRODUITS	22 823 479	27 568 792
TOTAL DES CHARGES	19 976 808	24 905 100
BÉNÉFICE OU PERTE	2 846 671	2 663 692

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Annexe



Thierry MOREL ET ASSOCIES

S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

1. Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

La SAS AMT, créée le 1er juillet 1996, a pour objet social : entreprise de bâtiment, marchand de biens, promotion immobilière, négoce de matériaux, gestion de titres de toute société, assistance à maîtrise d'ouvrage.

La société est détenue par la SAS CAP, à hauteur de 99,99 %.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 est de 25 605 679 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 2 846 671 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits marquants de l'exercice

- Crédit d'impôt :

La société AMT a bénéficié, au cours de l'année 2022, d'un crédit d'impôt mécénat pour un montant de 1 056 euros.

- Inflation

L'année 2022 est marquée par un taux d'inflation particulièrement élevé. Les fournisseurs de la société AMT ont ainsi considérablement augmenté leurs prix et ce, en particulier, pour des matières premières telles que le bois et l'acier impactant la rentabilité de certains chantiers.

Par ailleurs, la société, dans le cadre des marchés publics qu'elle détient, pratique une révision des prix adossée sur les indices BT. Ces derniers ont connu une forte augmentation au cours de l'exercice et ont entraîné des augmentations de prix que la société AMT a répercuté sur ses clients.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement de l'ANC 2016-07 applicable aux exercices clos à compter du 31 Décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production n'inclut pas le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La méthode de ventilation par composant a été appliquée aux immobilisations, à l'exception de celles de faibles valeurs et/ou présentant une faible complexité.

Thierry MOREL ET ASSOCIES

S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 an
- Constructions : 20 ans
- Agencements des constructions : 20 ans
- Matériel industriel : 3 ans
- Installations et agencements : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 et 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Test de dépréciations

Depuis le 1er janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence de conversion est inscrite au bilan en poste « écart de conversion ». Une provision pour risque est comptabilisée si la conversion fait apparaître une perte latente non compensée.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

2.5. Contrats à long terme

Les contrats à long terme et assimilés (dont opérations de constructions ou rénovation) s'étalant sur plusieurs exercices comptables sont enregistrés suivant la méthode à l'avancement (méthode préférentielle).

Toutes les charges ayant concouru à l'exécution du contrat sont comptabilisées à la date de clôture de l'exercice. Le cas échéant, les charges qui ne correspondent pas à l'avancement et qui sont donc rattachables à une activité future sont portées en compte de régularisation.

Les produits contractuels sont comptabilisés en chiffre d'affaires. Une régularisation à la hausse ou à la baisse a pour objet de comptabiliser un niveau de produit permettant, après déduction des charges ayant concouru à l'exécution du contrat, la constatation de la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement.

L'entreprise n'a pas choisi d'imputer les charges financières dans les charges liées aux contrats.

Lorsque le résultat à terminaison est négatif, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée. Le montant de cette provision est obtenu par différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà constatée à la date de clôture.

2.6. Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été conclu un contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée annuellement en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,39 %,
- Taux de croissance des salaires : 0,50 %,
- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Taux de rotation du personnel : 0 %,
- Table de taux de mortalité : TF00-02,
- Méthode prospective : Prorata des droits au terme

Un contrat avec une société d'assurance signé en 2009, a pour objet de permettre à l'entreprise de constituer, en franchise d'impôt, une provision destinée aux versements des indemnités de fin de carrière (IFC) dues à son personnel.

Le montant total (intérêts compris) de ce contrat est de 112 218,05 euros au 12/04/2023.

Pour les ouvriers, les indemnités de fin de carrière sont prises en charges par PROBTP (organisme gestionnaire désigné par la convention collective) et sont alimentées par les cotisations assises sur les salaires.

2.7. Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.8. Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	14 161		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 161		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	79		
Constructions sur sol propre	7 848		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	68 149		
Installations techniques et outillage industriel	153 842		31 429
Installations générales, agencements et divers	457 594		
Matériel de transport	620 763		35 019
Matériel de bureau, informatique et mobilier	87 372		22 200
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 395 647		88 648
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	177 691		27 269
TOTAL immobilisations financières :	177 691		27 269
TOTAL GÉNÉRAL	1 587 499		115 917

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légal
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		3 930	10 230	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :		3 930	10 230	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			79	
Constructions sur sol propre			7 848	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			68 149	
Install. techn., matériel et out. industriels		17 863	167 408	
Inst. générales, agencements et divers			457 594	
Matériel de transport		31 384	624 398	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		16 305	93 267	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		65 552	1 418 744	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		27 740	177 221	
TOTAL immobilisations financières :		27 740	177 221	
TOTAL GÉNÉRAL		97 222	1 606 195	

Amortissements

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	14 131	30	3 930	10 230
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 131	30	3 930	10 230
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	5 496	392		5 888
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	47 709	3 407		51 117
Installations techn. et outillage industriel	100 915	31 575	17 095	115 395
Inst. générales, agencements et divers	427 228	11 608		438 836
Matériel de transport	406 368	93 399	30 216	469 551
Mat. de bureau, informatique et mobil.	73 764	10 028	16 305	67 486
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 061 480	150 409	63 616	1 148 273

TOTAL GÉNÉRAL	1 075 611	150 439	67 546	1 158 504
----------------------	------------------	----------------	---------------	------------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	30		
TOTAL immobilisations incorporelles :	30		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	392		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	3 407		
Installations techniques et outillage industriel	31 575		
Installations générales, agencements et divers	11 608		
Matériel de transport	93 399		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 028		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	150 409		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	150 439		
----------------------	----------------	--	--

Thierry MOREL ET ASSOCIES

S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges	1 084 117	102 486	174 732	1 011 870
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	641 516		4 000	637 516
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 725 633	102 486	178 732	1 649 387

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	30 768		6 385	24 383
Provisions sur comptes clients	16 013	6 301		22 314
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	46 781	6 301	6 385	46 696

TOTAL GÉNÉRAL	1 772 414	108 786	185 118	1 696 083
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

Thierry MOREL ET ASSOCIES

S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	133 584		133 584
Autres immobilisations financières	43 636		43 636
TOTAL de l'actif immobilisé :	177 221		177 221
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	29 170		29 170
Autres créances clients	5 639 142	5 639 142	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	472 783	472 783	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	453 725	453 725	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 597	6 597	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	13 478	13 478	
TOTAL de l'actif circulant :	6 614 895	6 585 726	29 170
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	72 120	72 120	

TOTAL GÉNÉRAL	6 864 236	6 657 846	206 390
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 500		1 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 308 293	6 308 293		
Personnel et comptes rattachés	118 131	118 131		
Sécurité sociale et autres organismes	224 791	224 791		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 947 835	1 947 835		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	39 108	39 108		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	138	138		
Autres dettes	119 916	119 916		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 370 986	3 370 986		

TOTAL GÉNÉRAL	12 130 699	12 129 199	1 500	
----------------------	-------------------	-------------------	--------------	--

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Charges à Payer

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 172 820
Dettes fiscales et sociales	121 148
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	119 916
TOTAL	3 413 884

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Produits à Recevoir

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	6 597
TOTAL	6 597

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	72 120	3 370 986
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	72 120	3 370 986

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF CEDES	5 333	77520000
AJUSTEMENT SOLDE FOURNISSEURS (CIRCULARISATION)	1 960	77880000
RADIATION ACTION POSE SERVICES	3 114	77880000

TOTAL	10 407	
-------	--------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
AMENDES FISCALES	5 350	67120000
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES - IMMOBILISATIONS CORPOR	1 936	67520000
FRAIS IRREPETIBLES	2 000	67880000
ARTICLE 700	(1 681)	67882000

TOTAL	7 605	
-------	-------	--

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	3 639 668	794 818
Résultat exceptionnel (hors participation)	2 803	2 038
Résultat comptable (hors participation)	3 642 471	796 856

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

AMT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements Provisions règlementées : - amortissements dérogatoires - provisions pour hausse des prix - provisions pour fluctuation des cours Autres :	

	TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
--	--------------------------	--

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Provision pour linéarisation	348 718
C3S	7 151
Impact inflation	784 864
Provision pour perte latente OPCVM	22 314

1 140 733

Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Thierry MOREL ET ASSOCIES
 S.A. d'Expertise Comptable
 10 rue de la République - 92100 CLAMART

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	11	
Ouvriers	20	
TOTAL	42	

3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Capital social

Le capital social se compose de 15 250 actions d'une valeur nominale de 32,7869 euros.

3.2. Détail des autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont composées de :

- dépôts de garantie pour un montant de 37 960 euros ;
- divers dépôts et cautionnements pour 5 677 euros.

3.3. Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur comptable s'élève à 10 503 059 euros.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

- BPVF pour une valeur comptable de 4 002 500 euros ;
- CIC pour une valeur comptable de 4 500 559 euros ;
- Crédit du Nord pour une valeur comptable de 2 000 000 euros.

La dépréciation des VMP de 16 013 euros constatée au 31/12/2021 a été augmentée de 6 301 euros au cours de l'exercice 2022, donnant une dépréciation de 22 314 euros au 31/12/2022.

3.4. Provisions pour risques et charges

Le solde des provisions pour risques au 31/12/2022 se compose de provisions pour litiges d'un montant total de 1 011 870 euros. Les autres provisions pour risques et charges correspondent à :

- une provision pour service après-vente pour 574 047 euros
- une provision pour insolvabilités clients pour 63 470 euros

3.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes s'élève à 15 500 euros.

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Composition du Capital Social

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	15250	32,79
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	15250	32,79

Thierry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

Tableau de variation des capitaux propres

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AMT

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	500 000			500 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	50 000			50 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	500 000			500 000
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	7 065 230	863 692		7 928 923
Résultat de l'exercice	2 663 692	2 846 671	2 663 692	2 846 671
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	10 778 923	3 710 363	2 663 692	11 825 594

Thierry MOREL ET ASSOCIES

S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
expert-comptable@thierry-morel.fr

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
TRAVAUX	21 409 740
PRESTATIONS DE SERVICES	135 266
ACTIVITES ANNEXES	1 004 746

TOTAL	22 549 751
-------	------------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
FRANCE	22 549 751

TOTAL	22 549 751
-------	------------

Thierry MOREL ET ASSOCIES
 S.A. d'Expertise Comptable
 et de Commissariat aux Comptes
 56, rue du Grand Faubourg - 28000 CHARTRES
 Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 59 44
 expert-comptable@thierry-morel.fr

4. Autres informations

4.1. Engagements Hors Bilan

Aucun engagement hors bilan n'est à relever au 31 décembre 2022.

4.2. Evènements postérieurs à la clôture

- Inflation

Malgré une stabilisation observée en 2023, les prix des matières premières, en particulier ceux du bois et de l'acier, peinent à retrouver un niveau d'avant crise. Cela risque d'affecter la rentabilité des chantiers au cours de l'exercice 2023.

Dans le cadre des marchés publics détenus, la baisse des indices BT en 2023 pourrait entraîner des corrections négatives défavorable à la société AMT.